

Dominique Pestre

Directeur d'études à l'EHESS, directeur du centre Alexandre Koyré

À propos du nouveau régime de production, d'appropriation et de régulation des sciences

ContreTemps : **Dans un article récent publié par la revue *Le Débat*, tu estimes que s'est mis en place, au cours des trois dernières décennies, « un nouveau régime de production, d'appropriation et de régulation des sciences, un régime en rupture très profonde avec l'histoire du siècle et demi qui précède ». Production, appropriation, régulation, nous pouvons conduire cet entretien en suivant les transformations de la place des sciences selon ces trois approches.**

Je voudrais d'abord insister sur le mot de « régime » qui présente un intérêt pour l'historien que je suis. Il faut en effet éviter de parler des sciences comme s'il s'agissait d'une entité définie et immuable, qui traverserait l'histoire sans être affectée par son environnement. Ceci est une image pauvre et il est plus intéressant de penser les sciences comme toujours et déjà dans le social, comme définissant et constamment redéfinies par le social. À partir du moment où l'on comprend que les sciences ne sont pas de purs ensembles de savoirs, mais qu'elles sont aussi des institutions de pouvoir, on ne voit pas pourquoi elles devraient être traitées différemment des autres institutions sociales. Il est donc plus riche d'étudier les sciences dans leur rapport organique aux modes de régulation politiques et sociaux, d'examiner le rapport entre sciences, techniques et production. Par exemple, de comprendre comment les mathématiques pratiques, au xvi^e siècle, se structurent en tant que partie prenante de ce monde nouveau que nous appelons la Renaissance. Prenons l'exemple du nouveau régime de production et de régulation des sciences qui se met en place dans le dernier tiers du xix^e siècle autour de la chimie organique ou de l'électricité industrielle – appelons la technoscience ou technosavoirs. Dans le cadre de nations alors en phase de reconstitution/ redéploiement/extension, se met alors en place une nouvelle légitimité autour de l'acteur recomposé qu'est l'*État*. Cet État nouveau qui s'invente alors est un *État scientifique* préoccupé de technique et d'innovation pour le bien supérieur du pays, un *État guerrier* préparant la défense des intérêts économiques, poli-

tiques et impériaux grâce à la science, un *État-providence* qui vise à maîtriser l'intégration des « classes dangereuses », et un *État régulateur* qui entend maîtriser la croissance économique de la nation — à nouveau grâce à la science, à ses théories et aux indicateurs qu'elle construit. Ces dimensions émergent de conserve (sauf la dernière, un peu plus tardive) et sont constitutives de l'*État nouvelle manière*, elles constituent les diverses facettes d'une même nécessité visible de Berlin à Paris et Londres. Dans ce processus, la science passe au cœur de la croissance économique, au cœur des activités industrielles, au cœur du politique.

La Seconde Guerre mondiale puis la guerre froide introduisent dans ce modèle une accentuation. La science devient une composante de la « guerre totale » qui tend à mobiliser dans un même effort toutes les ressources. La rationalisation que doit alors opérer la nation en guerre permanente se traduit par une extraordinaire montée en puissance de cet État organisateur de la mobilisation de tous. Il s'agit certes d'un État guerrier, d'un État propagandiste, d'un État-providence mais aussi d'un État scientifique et technique qui est lui-même l'ordonnateur principal des crédits de recherche et le plus gros acheteur de produits *high-tech*. Il réoriente les sciences vers une forme de plus en plus pragmatique et l'instrumentation, comme la conception de techniques directement utiles, deviennent l'objectif et en même temps la ressource première du travail de laboratoire. C'est ainsi que les innovations stimulées par les besoins de la guerre (pensez aux radars) ouvrent de nouveaux champs de recherche (les résonances magnétiques) tandis que de nouveaux types de savoirs (le pompage optique) conduisent directement à des techniques (les lasers) qui sont aussi utiles à la guerre.

Cette logique n'est pas absente de la fin du xix^e siècle mais elle passe *au cœur* de la dynamique de la guerre froide. Les financements, qui sont très largement militaires aux États-Unis comme en URSS durant cette période, en viennent à redéfinir les pratiques légitimes des sciences, à favoriser certaines évolutions et à faire oublier certains champs. Réciproquement, par ce qu'elle produit, la science recompose la nature même de la guerre et de sa conception. Le dernier élément de ma thèse est que ce système, ce mode d'être des sciences en société et des sociétés en science, est abandonné dans les années 1970-1990, qu'un nouveau régime émerge alors – même si la pensée de la guerre, d'autres types de guerre en fait, ne disparaît pas.

Justement, qu'elles sont les transformations qui interviennent en ce qui concerne l'appropriation ?

On pourrait dire que les caractéristiques des Trente Glorieuses se résument par le privilège d'arbitre et d'organisateur donné à l'État, le primat de l'univers

industriel et de ses règles sur l'univers financier, et la reconnaissance d'une série d'échelles de valeurs d'ordre et d'autorité. Dans ce système, un certain équilibre est établi entre science publique et savoirs privés. L'idée de science publique repose sur une conception du savoir comme ouvert, libre, réappropriable, sans valeur marchande directe. Cela ne veut pas dire que tout est toujours disponible dans cet univers. Il ne faut en effet pas oublier les savoirs publics tenus secrets, pour des raisons de défense par exemple. Il existe donc une science publique rendue publique et une science publique tenue secrète et qui n'est réservée qu'à certains industriels, sous des contraintes bien particulières. D'autre part, il existe des savoirs qui sont conçus dans des espaces privés (industriels) et qui sont des biens privatifs. Cet univers est le plus important numériquement. Ainsi, dès la Première Guerre mondiale, la recherche produite dans l'univers industriel est plus grande que celle produite dans l'univers académique, tant en nombre de personnes qu'en quantité. Mais ce domaine privé de la science entretient un rapport « accepté » avec l'univers public. On peut prendre l'exemple des laboratoires Bell (ceux de la plus grande entreprise de télécommunications du monde qu'est ATT) et qui sont les plus productifs, y compris en recherche fondamentale. Dans ces laboratoires une grande partie des savoirs sont certes appropriés mais une part notable est publique, dans les deux sens précédents.

Ce à quoi on assiste dans les années 1980 aux États-Unis, c'est à l'abandon de cet équilibre, au passage à un régime qu'on peut qualifier de libéral à dominante financière d'une part, de régime de concurrence et de prédation tous azimuts de l'autre. Il s'accompagne d'une transformation des manières de produire les savoirs, de les réguler, de se les approprier – et de les définir d'abord comme bien financier. Les raisons sont de divers ordres. D'abord, les intérêts présents dans le champ de la recherche sont démultipliés et conduisent à une prolifération d'institutions nouvelles. Le capital-risque, le Nasdaq et les start-ups sont ainsi devenus décisifs dans l'orientation de la recherche, dans les formes qu'elle prend, dans ce qui est étudié et oublié. L'Université en revanche (et les valeurs qui l'ont historiquement constituée) ont perdu leur place de référent, et l'identité universitaire a été bousculée.

Pour sa part, la recherche industrielle s'est émancipée du cadre national et territorial qui demeure, par définition, celui des universités et des populations. La localisation de la recherche des grandes compagnies est maintenant définie à l'échelle du monde et le poids nouveau des actionnaires en change la logique. Au cœur de cette économie politique d'un nouveau type se trouve un changement structurant, celui des règles de la propriété intellectuelle et du brevetable. En bref, le brevet est devenu l'arme stratégique par excellence, l'arme de négociation la plus utilisée sur le marché des savoirs technoscienti-

fiques. La définition et les règles d'octroi des brevets ont été profondément modifiées dans les années 1980 et 1990 aux États-Unis, ce qui a conduit à des formes de privatisation et de parcellisation d'une part, de monopole et de judiciarisation des savoirs de l'autre, changements qui nous font entrer dans une *économie politique de la connaissance et de l'innovation* radicalement neuve. Des droits de propriété sont maintenant accordés sur des savoirs de plus en plus « fondamentaux » et vagues, les contraintes d'utilité justifiant traditionnellement du dépôt d'un brevet ont été rendues très lâches – ce qui explique qu'on puisse aujourd'hui breveter un gène, une méthode commerciale ou un « clic » de souris d'ordinateur.

La contradiction saute aux yeux, plus la production des savoirs est socialisée par le nombre d'interactions mises en jeu, plus on assiste à l'extension du domaine appropriable privativement, à contre-courant donc de l'évolution de l'intelligence générale et collective.

Je comprends que l'on puisse voir là une contradiction en quelque sorte éthique – et c'est d'ailleurs ce qui est au fondement de la création du monde des logiciels libres par Richard Stallman dans les années 1980. Pour ceux qui ont œuvré dans le sens de ces changements, en revanche, il n'y a pas contradiction : leur problème est simplement d'étendre le champ de l'appropriable, de faire de la science un bien comme un autre, de lui retirer cette propriété de bien public qu'elle avait souvent dans la période antérieure – en cohérence avec toutes les évolutions récentes du capitalisme.

Ce changement dans la définition du brevetable s'est principalement opéré à travers la jurisprudence américaine en matière de biotechnologies et de génie logiciel. Il convenait en effet, au début des années 1980, de légiférer sur des pratiques de sciences nouvelles qui s'inséraient mal dans les définitions courantes des droits de propriété (c'était le cas des manipulations sur le vivant). Il s'est toutefois aussi agi de placer les sciences au cœur de la nouvelle logique économique que nous connaissons tous, il s'est agi d'*une volonté politique*, aux États-Unis, d'user de l'arme du brevet pour restaurer une suprématie vécue comme menacée par le Japon. Les États-Unis étant alors très en avance pour les biotechnologies et les sciences et techniques de l'information et de la communication, une remontée en amont du droit des brevets avait l'avantage de réserver des champs entiers de recherche aux *start-ups* du pays, à enclore des territoires de recherche dont les bénéfices étaient réservés pour le futur.

Prenons le cas du brevet attribué à Agracetus en 1992 pour le développement de cotons transgéniques afin d'en comprendre l'enjeu. La chose extraordinaire est que Agracetus a non seulement obtenu un brevet sur le coton qu'elle a modifié mais aussi sur toute modification du gène du coton « en général ».

C'est-à-dire que l'idée même que l'on puisse modifier le gène du coton est brevetée et lui appartient ! Lors du premier jugement en 1981, qui portait sur une bactérie modifiée génétiquement et qu'on pouvait utiliser pour lutter contre les marées noires, la définition du brevet était encore limitée, dans la tradition antérieure. Plus on avance dans les années quatre-vingt-dix, en revanche, plus on voit se développer une logique d'*enclosure* globale – ce que reflètent les brevets détenus par Agracetus, ou ceux de Myriad Genetics.

Cette évolution a des conséquences majeures pour la recherche. Le nombre de brevets en matière de biotechnologies ou de logiciels est tellement monumental que si vous vous lancez dans une recherche dans ces domaines, vous êtes face à un champ quadrillé de brevets. Avant de commencer à agir, et si vous ne souhaitez pas vous retrouver soudainement face à une interdiction de poursuivre, il vous faut être prudent et prévoir des arrangements très lourds, des contrats anticipant la manière dont les bénéfices seront répartis – ce qui rigidifie le flux de la recherche. Bien évidemment une part de ces brevets sont pris de façon défensive, comme on dit, pour gêner les autres et se constituer des armes, voire des rentes. Détenir des brevets revient en effet à tenir des points de passage obligeant les autres à négocier avec vous sur les revenus à venir. Ce phénomène n'est pas nouveau – il est au cœur de la logique des brevets depuis le début. Ce qui est neuf est son extension aux savoirs, et aux savoirs les plus abstraits. Mais l'évolution a été tellement radicale qu'on a désormais un mouvement de recollectivisation des brevets dans le cadre de cartels qui mettent en commun leurs brevets pour éviter de devoir négocier en permanence et de ralentir les processus innovatifs. Les grandes compagnies s'autorisent ainsi réciproquement à utiliser le savoir des autres. Par contre, pour ceux qui ne sont pas dans ces cadres cartellisés, cela pose des problèmes complexes – dans les universités par exemple.

Dans le cas des logiciels, un autre problème apparaît. Un logiciel est une suite très longue de lignes de codes que personne ne lit. Les offices de brevets ne peuvent donc pas contrôler ce qu'on leur donne à breveter et il faudrait des équipes infinies d'informaticiens pour vérifier que ce que l'on propose n'a pas déjà été breveté sous une autre forme. En quelque sorte, le brevet est donné sur parole. Au début de la recherche, on se retrouve donc dans une grande obscurité quant à ce qui est breveté ou ne l'est pas. En revanche, à partir du moment où l'utilisation du brevet devient économiquement rentable, les détenteurs se préoccupent de faire jouer leurs droits devant les tribunaux. Faute de s'être exercé en amont, le contrôle s'exerce ainsi en aval, au moment de l'entrée sur le marché, et non plus par les offices de brevets mais par les juges. D'où la multiplication des tribunaux spécialisés en droit des sciences. Quand on n'est pas une grande entreprise, il devient dès lors compliqué d'in-

vestir dans la recherche car le risque est grand d'être bloqué, au moment de la mise sur le marché, par un brevet dont on ignorait l'existence. Face à ces politiques de remontée des brevets en amont de la recherche, on peut tenir plusieurs discours. On peut d'abord contester, en termes éthiques et politiques, la notion de justice qui est en jeu. Cela rejoint votre question de tout à l'heure et ma réponse : une grande part des brevets ainsi pris sont injustes et on peut mener la critique à ce niveau. On peut ensuite considérer la question de l'efficacité sociale de ce système. S'il est rentable pour les détenteurs de brevets, il constitue en revanche un obstacle au progrès global des connaissances. Enfin, si j'ai raison sur le fait que cette évolution est liée à une stratégie impériale américaine, on pourrait soulever la question d'une politique alternative en Europe et dans le reste du monde. Après tout, si cette politique de brevets vise à préserver des territoires et des rentes pour un pays donné, il me semble évident que les autres n'ont pas à s'y soumettre.

Tu évoques dans ton article la possibilité d'un « espace européen de propriété intellectuelle »...

Aujourd'hui il y a une bataille au niveau européen sur cette question. La Commission, avec le soutien de la plupart des États poussés par certains de leurs industriels, a fait passer une directive qui aligne le régime européen des brevets en matière de logiciel sur le régime américain – ce qui a fait l'objet de fortes protestations, notamment au Parlement européen, autour de Michel Rocard. Les alternatives sont nombreuses et il y a là un enjeu de politique internationale. Les choix pourraient se faire en faveur des logiciels libres ou d'autres formes, comme celles proposées par les industriels qui ne souhaitent pas le monopole de Microsoft et de quelques autres.

La situation est la même avec le vivant. De fait, c'est l'Office européen des brevets qui fait la loi en la matière. En dix/quinze ans, sa logique est devenue de plus en plus libérale – mais une décision politique pourrait parfaitement l'obliger à reconsidérer ses critères. On l'a vu par exemple avec l'affaire du brevet accordé à Myriad Genetics à propos des tests de dépistage du cancer du sein. Une série d'institutions européennes avaient développé des tests pour le moins aussi fiables et moins chers (un bienfait de la concurrence !) mais Myriad s'est opposé à leur commercialisation au nom de sa propriété sur les gènes de prédisposition et leurs usages. Par deux fois, toutefois, les plaintes ont été tenues comme recevables en Europe et l'Office des brevets a retiré à Myriad Genetics les privilèges qu'il lui avait accordé.

À mon sens, ce choix de revenir sur ces monopoles et des situations de rente est économiquement viable car ceux-ci tendent à freiner l'innovation au lieu de l'encourager. L'Europe est une puissance suffisante pour faire émerger un modèle

alternatif de propriété intellectuelle, un modèle qui réintroduirait plus de compétiteurs et de fluidité, et qui serait donc plus efficace que le modèle monopolistique américain. Si l'on raisonne en bon libéral, plus il y aura de concurrence, plus il y aura de chance de trouver des produits meilleurs et moins chers. Et l'économie qui s'appuie sur de tels mécanismes gagnera sur l'économie de monopole. Il n'y a donc aucune raison de s'aligner sur une politique de brevet américaine qui réserve des pans entiers à ceux qui ont été historiquement les premiers, c'est-à-dire essentiellement des compagnies locales.

Une des dimensions du changement de régime décrit semble être l'émergence de nouveaux espaces de production et d'appropriation des savoirs qui soient à la fois autonome vis-à-vis de la logique marchande et de la logique étatique...

Effectivement, c'est la question notamment soulevée par les acteurs des logiciels libres. Même si le mouvement n'est pas homogène dans ses considérants et ses objectifs, il s'agit d'une forme de vie extrêmement efficace par rapport au modèle d'*enclosure* des connaissances incarné par Microsoft. Le fait que les codes sources soient accessibles, que l'on puisse reprendre le travail des autres, le modifier, l'enrichir, le vérifier – en bref se l'approprier pleinement pour le redistribuer – relève d'une logique qui importe autant à l'entrepreneur libéral qu'à ceux qui promeuvent d'autres valeurs sociales.

Je suis relativement confiant à ce propos car Microsoft est devenu trop fort et donc inquiétant pour les autres grandes firmes du secteur. Par exemple, IBM a pris récemment un tournant remarqué et a décidé de rendre public une part importante de ses brevets – pour redéployer une autre logique économique, une économie de service. Et on peut le comprendre : ce n'est pas qu'IBM soit devenu un suppôt du communisme, mais c'est qu'ils veulent s'assurer qu'ils pourront continuer à développer leurs propres services et à construire des contre-alliances pour survivre face à Microsoft.

Ce qui est en jeu ne se cantonne pas seulement au domaine de l'informatique comme le montrent les affaires autour des échanges de musique *peer to peer*. Ici aussi convergent des valeurs qui relèvent de formes de mise en commun et de pratiques libertariennes qu'il convient de protéger. Je pense qu'il faut défendre cette variété d'échanges à partir du même argumentaire : parce que le monopole est dangereux économiquement et culturellement, parce qu'il est bon que coexistent des cités de justice variées, parce que le *web* tire sa richesse, sa créativité et sa force du fait d'être un réseau sans centre où la réappropriation libre et le détournement sont la norme – mais aussi parce qu'on peut établir des modes de régulations différents selon les pays et les régions du monde.

On parle de plus en plus d'affairisme professoral. Non que les présidents d'université ou directeurs de programmes de recherche soient nécessairement malhonnêtes et corrompus, mais à travers la quête de partenariats et de financements privés rendue obligatoire par la réduction des budgets publics. N'y a-t-il pas une confusion grandissante entre le bien commun et l'intérêt privé ?

Aux États-Unis, les instituts nationaux de la santé (NIH) ont récemment suspendu le droit d'établir des relations trop étroites avec les entreprises pharmaceutiques et ont remis des barrières très strictes entre la recherche qu'ils financent sur fonds publics et les partenariats avec les entreprises. Cette décision intervient à la suite d'une série d'affaires liées aux essais cliniques et qui ont montré que des résultats essentiels à la santé publique avaient été tenus cachés. Le problème des effets des liens trop étroits entre intérêts privés et besoin d'évaluation « objective » est donc posé – comme il l'est sur les effets de cette alliance sur les dynamiques de recherche et d'innovation. Le problème est certes un problème d'efficacité de la recherche lié aux multiples obstacles qu'impose la nouvelle politique de brevets mais il est aussi un problème de fond : ce mode de régulation de la production scientifique est éthiquement problématique.

Le paradoxe, c'est qu'on a l'impression qu'avec l'administration Bush, la poussée va dans le sens d'une défense inébranlable de la nouvelle économie politique que j'ai décrite.

Venons-en aux pistes que tu esquisses dans la partie finale de ton article du *Débat* pour répondre aux défis posés par le régime émergent.

L'esprit de ma réponse est pragmatique et réformiste au sens classique du terme. J'accepte de fonctionner dans le système tel qu'il est, mais je souhaite peser sur lui dans des directions qui ne sont pas celles qui sont dominantes. Je suis pour qu'un équilibre soit maintenu entre quatre types de macro-acteurs : les entreprises et les institutions financières ; les instances élues qui jouent un rôle central de régulation et de formation ; les producteurs de savoirs eux-mêmes, notamment dans les universités ; la société civile enfin, à travers les associations de tous types, des modes libertariens de travail, les organisations non gouvernementales ou les mouvements écologiques comme Greenpeace... Il faut imaginer une autre répartition des équilibres entre ces acteurs.

Le système français de pilotage par des élites centralisées prétendant au monopole de la bonne gestion au nom d'une rationalisation totale, ne marche pas. Cette forme là est peu souple et elle se trompe régulièrement. Ce qui est perçu est mal perçu et biaisé par les intérêts particuliers des individus dans les différentes couches de la strate bureaucratique. C'est en réalité une structure aveugle. De plus, le discours général sur le bien public s'accommode fort bien

d'alignements extrêmement forts sur les milieux industriels, avec des accords unilatéraux qui se font au détriment d'autres intérêts et valeurs. On notera d'ailleurs que la situation est différente aux États-Unis : la relation entre chercheurs et *business* étant acceptée comme banale, elle est beaucoup plus encadrée. Les intérêts des premiers sont donc mieux défendus qu'en France. Ceci m'amène aussi à dire que plusieurs agences concurrentes sont préférables. Une agence unique comme l'agence nationale de la recherche (ANR) sera toujours du bon côté du manche, ne favorisera aucune hétérodoxie et n'aura aucune souplesse pour envisager des programmes marginaux — alors que c'est essentiel et qu'il est bon de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier. C'est pourquoi je suis pour une décentralisation des niveaux de décision. C'est pourquoi je souhaite aussi un renforcement des liens entre les universités et la société civile. Il faut pouvoir soutenir la CRIIRAD ou Act Up et des budgets doivent être débloqués pour financer ce type de partenariat. Il faudrait que certains universitaires soient spécifiquement chargés du rapport avec le tissu associatif, comme d'autres sont chargés du rapport avec les entreprises, afin que soient pris en charge les domaines qui ne sont pas rentables à court terme mais qui sont socialement essentiels et relèvent d'une forme de bien public. Je suis conscient que donner une importante autonomie aux universités aura comme effet de créer des spécialisations et de renforcer les asymétries entre les universités. Mais il peut y avoir d'autres formes de redistribution : s'il y a des bourses suffisantes, elles doivent permettre de financer la mobilité des étudiants.

Le problème, c'est que la décentralisation dans le contexte libéral, signifie mise en concurrence, effets inégalitaires (entre universités, entre régions), effets de dépendance envers les sponsors et les commanditaires, au détriment de la péréquation et de la continuité du territoire.

Telle que je l'imagine, l'organisation multipolaire de la recherche implique un effort budgétaire public en amont. C'est d'ailleurs le premier point mis en avant dans les propositions de réformes de l'article du *Débat*. L'écart des investissements dans la recherche entre la France et les États-Unis est énorme.

Mais j'insiste sur l'importance de sortir du mode uniquement *top-down* censé produire un développement optimal et équilibré — car il n'est pas vrai que le système fonctionne ainsi et qu'il soit efficace et juste. Il est préférable de parier sur un autre mode de développement, un mode qui insère les divers acteurs de la société civile dans le jeu de la recherche et de l'évaluation des politiques. À l'initiative des Verts, la région Île-de-France commence d'ailleurs à développer des crédits de recherche attribués à des partenariats entre universités et mouvements associatifs. C'est une initiative intéressante et le

renouveau démocratique est à ce prix. Certes, certaines universités seront favorisées, mais l'intérêt économique global, comme la possibilité de financer des programmes de recherche aux visées et aux valeurs différentes, sont à ce prix. Ce qu'il faut faire, c'est moins de refuser de changer un système peu efficace, injuste et dont les perversions sont de fait massives, que d'imaginer ce qu'il conviendrait d'ajouter à mes propositions pour réduire les effets inégalitaires nouveaux qui seront induits.

Le mouvement des chercheurs a fait l'objet de critiques portant sur son caractère défensif, au lieu de prendre l'initiative et de mettre sur le tapis les grands problèmes de société soulevés par l'évolution des savoirs et de leurs conditions de production et d'appropriation.

Je fais moi-même des critiques à ce mouvement qui n'a pas osé poser les questions qui fâchent mais qui sont essentielles (celle d'une autre politique des brevets par exemple, celle des rapports au social dans son ensemble, celle du rapport à la démocratie, etc.) Mais où sont les responsabilités premières ? Est-ce aux scientifiques de tout penser ? Qui d'autre s'en est préoccupé avec sérieux ? Certainement pas l'État ou les politiques, parfaitement silencieux sur ces problèmes, alors que cela relève clairement de leurs responsabilités. De même, les sciences sociales sont aussi restées bien silencieuses. Personne d'autre n'a posé les questions soulevées par ce mouvement auparavant — et il serait bien injuste de jeter la pierre au seul mouvement Sauvons la recherche. En revanche, la défense corporative de la recherche publique, au nom d'une science neutre et désintéressée n'ayant de compte à rendre à personne si ce n'est à elle-même, ne saurait constituer le cadre idéal de travail. Les questions que pose le nouveau régime de connaissance en société qui est maintenant le nôtre sont beaucoup plus vastes et importantes. C'est à y répondre qu'il faut s'atteler.

Propos recueillis par Cédric Durand et Daniel Bensaïd

- Dominique Pestre, *Science, argent et politique, un essai d'interprétation* (INRA, 2003)
- Amy Dahan & Dominique Pestre (sous la direction de), *Les Sciences pour la guerre, 1940-1960* (Éditions de l'EHESS, 2004)